

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20201005-lmc100000457021-DE

Envoi Préfecture : 13/10/2020 Retour Préfecture : 13/10/2020

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 5 octobre 2020

Labellisation de 5 campus "Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine"

Synthèse

La Région Nouvelle-Aquitaine a créé le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » pour soutenir et promouvoir les campus de formation répondant aux enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi. Par ce label, la Région met en visibilité les consortiums d'acteurs organisés en campus, pour le développement de filières prioritaires, dans le respect de la feuille de route Néo Terra.

Pour prétendre à l'obtention du label, ces campus doivent respecter les principes suivants, édictés dans le cahier des charges adopté lors de la Séance Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2019 et analysés de façon transversale entre les pôles DATAR, Développement Économique, Formation Emploi et Education Citoyenneté :

- satisfaire au triple enjeu de promotion sociale et de lutte contre les discriminations, de développement économique et de transition énergétique et écologique,
- répondre aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective,
- organiser les coopérations entre acteurs économiques, de l'innovation, de l'orientation, de la formation et de l'insertion afin de répondre aux besoins identifiés par les porteurs du projet,
- assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les territoires fragiles.

Aux objectifs majeurs assignés aux campus labellisés, la crise sanitaire que nous traversons rend impératif de permettre au label « Talents et Territoires » de constituer un des leviers par

lequel la Région renforce le soutien qu'elle apporte aux filières stratégiques ainsi qu'aux publics les plus jeunes et les plus fragilisés, dans le cadre du plan de relance.

C'est à ce titre que 5 campus de formation, déjà existant ou en projet, se voient attribués le label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine ».

- L'Aérocampus,
- Le projet « Ferrocampus® »,
- Le projet « d'École Régionale du Patrimoine »
- Le projet de Campus « Silver économie, professionnels connectés, soutien à l'autonomie»,
- Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Maintenance en environnement sensible »,

A partir de la labellisation, un Contrat d'Objectifs et de Moyens sera formalisé pour chaque campus afin :

- D'identifier, parmi l'ensemble des actions portées par le campus, celles qui relèvent des politiques régionales,
- De préciser les modalités d'intervention de chaque direction opérationnelle dont relève ces actions,
- De contractualiser le cadre par lequel la Région évalue la mise en œuvre et les résultats des actions qu'elle soutient dans le cadre du label, conformément au cahier des charges.

D'autres campus seront susceptibles d'être labellisés ultérieurement, dans le cadre d'un travail collaboratif conduit entre la Région et les porteurs de ces projets.

.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

N° délibération : 2020.1460.SP

N° Ordre : **08**

Réf. Interne : 432859

B - JEUNESSE

B01 - ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ECONOMIQUE

201A - Promouvoir les métiers et les formations

OBJET : Labellisation de 5 campus "Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L4221-1,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L214-12 et L214-13,
Vu la délibération n° 2016.3141.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine des 19 et 20 décembre 2016 portant sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération 2018.1159.SP du 25 juin 2018 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine relative au Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022),
Vu la délibération n°2019.634.SP du 6 mai 2019 relative à l'adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
Vu la délibération n° 2019.1021.SP du 09 juillet 2019 relative à la feuille de route «NeoTerra» pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine,
Vu la délibération n°2019.2272.SP du 16 décembre 2019 relative à la création du label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine"
Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnement Régional
Vu les commissions réunies et consultées.

La Région Nouvelle-Aquitaine a créé le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » pour soutenir et promouvoir les campus de formation répondant aux enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement de filières prioritaires sur les territoires concernés, dans le respect de la feuille de route Néo Terra.

Relevant pleinement des compétences régionales en matière de formation professionnelle et de développement économique, les projets soutenus répondent sur les territoires aux

besoins de filières parvenant à mettre en synergie une diversité d'acteurs en veille sur les évolutions et les besoins de formation.

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine », par l'ambition qu'il porte, constitue tout autant la reconnaissance du caractère stratégique d'une filière économique que l'expression du soutien durable et structurant d'un projet qui répond à quatre objectifs majeurs :

- satisfaire au triple enjeu de promotion sociale et de lutte contre les discriminations, de développement économique et de transition énergétique et écologique,
- répondre aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective,
- organiser les coopérations entre acteurs économiques, de l'innovation, de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin de répondre aux besoins identifiés par les porteurs du projet
- assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les territoires fragiles.

Aux objectifs majeurs assignés aux campus labellisés, la crise sanitaire que nous traversons rend impératif de permettre au label « Talents et Territoires » de constituer un des **leviers** par lequel la Région **renforce le soutien** qu'elle apporte aux filières stratégiques ou fragilisées, dans le cadre du plan de relance.

L'analyse des territoires et des dossiers de candidatures est transversale entre les pôles DATAR, Développement Economique, Formation et Emploi et Education et Citoyenneté.

C'est à ce titre que 5 campus de formation, déjà existant ou en projet, se voient attribués le label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine ». Par cette labellisation, la Région affiche son soutien et s'engage à accompagner :

- **L'Aérocampus**: modèle du genre ayant inspiré le concept même de Campus des Métiers et des Qualifications. Ce campus dédié à la formation aux métiers de la maintenance aéronautique sur le site de Latresne, affronte la nouvelle réalité d'un secteur économique et industriel fortement affectés par la crise et néanmoins engagé dans la transition énergétique et la décarbonisation ;
- **Le projet « Ferrocampus® »** ambitionne d'être le pôle de formation, d'innovation et de recherche ferroviaire d'excellence en Europe, sur un site qui offre des espaces immobilier et foncier de premier ordre et bénéficie d'une culture ferroviaire riche. Il doit accélérer en ces temps de crise, le rythme de formation des jeunes et des salariés. Le ferroviaire sera en effet le mode de transport privilégié dans l'avenir, enjeu primordial de la transition énergétique et écologique, Néo Terra ;
- **Le projet « d'École Régionale du Patrimoine »** : porté par le Lycée historique du bâtiment de Felletin qui incarne la volonté politique de rendre les lycées acteurs majeurs du développement économique et culturel du territoire. Ce campus a pour vocation de maintenir en état le patrimoine remarquable de la Région et d'être une école de la réussite pour les jeunes dans un domaine d'avenir ;
- **Le projet de Campus « Silver économie, professionnels connectés, soutien à l'autonomie »**, dont la vocation est de répondre à l'évolution des besoins en compétences des professionnels intervenant auprès des personnes en perte d'indépendance afin d'améliorer la qualité des services et prestations et favoriser le mieux vivre à domicile en Nouvelle-Aquitaine ;

- **Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Maintenance en environnement sensible »** : spécialisé dans les champs très spécifiques de la maintenance en industrie nucléaire, chimique et pharmaceutique, ce campus ambitionne de répondre aux besoins essentiels de qualifications et d'expertise en sécurité de ces secteurs.

La labellisation de ces campus constitue la reconnaissance par la Région de ce que chacun de ces projets poursuit des objectifs opérationnels pertinents et cohérents, à l'interface d'enjeux liés au développement économique et social des territoires :

- Permettre la **mise en relation d'une offre et d'un besoin de compétences**, en favorisant l'évolution de l'offre de formation et la construction de parcours de formation certifiants, individualisés, comportant de l'alternance et offrant des débouchés avérés ;
- Offrir un **haut niveau de service** à chaque partie prenante du Campus (accompagnement et suivi personnalisé, mobilité, plateau technique dédié à l'innovation et à la promotion des métiers, accompagnement et tutorat en entreprise...) ;
- Donner aux métiers, entreprises et territoires associés au campus une **visibilité forte**, dans une logique d'information à l'orientation, d'attractivité des emplois et de promotion des métiers et des voies de formation ;
- Promouvoir et développer **l'innovation**, tant au niveau des métiers que des compétences, afin d'en favoriser le transfert à l'ensemble des acteurs et de répondre aux enjeux des grandes transitions environnementales, énergétiques, numériques et technologiques ;

La spécificité de chaque campus, qui cherche à **répondre sur mesure aux besoins** identifiés par et pour les filières sur chacun des territoires sur lesquels ils sont implantés ainsi que leurs degrés d'avancement très différent, impliquent un niveau d'atteinte des objectifs très variable. Ces campus répondent à des besoins de dynamisation des territoires, ruraux, péri urbains et urbains, et de formation aux métiers en tension et de demain. La carte des formations proposée sur ces campus, en lien avec les lieux de formation initiale et continue de la région, permet d'optimiser le continuum Orientation Formation Emploi.

Les autorités académiques sont associées à cette démarche. Elles accompagnent ce processus d'adaptation de la carte des formations.

L'enjeu du label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » est de **favoriser la convergence de ces projets aux niveaux d'excellence** que les filières et les territoires sont en droit d'attendre.

L'engagement réciproque de la Région et du Campus labélisé fera l'objet d'un **Contrat d'Objectif et de Moyens** (COM) permettant :

- D'identifier, parmi l'ensemble des actions portées par le campus, celles qui relèvent des politiques régionales,
- De préciser les modalités d'intervention de chaque direction opérationnelle dont relève ces actions,
- De contractualiser le cadre par lequel la Région évalue la mise en œuvre et les résultats des actions qu'elle soutient dans le cadre du label, conformément au cahier des charges.

Ainsi, le COM permettra d'assurer, sur la durée de la labellisation, les ressources et le cofinancement nécessaires à la réussite du projet et de sa démarche partenariale, permettant l'atteinte des objectifs poursuivis.

D'autres campus seront susceptibles d'être labellisés ultérieurement, dans le cadre d'un travail collaboratif conduit entre la Région et les porteurs de ces projets.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- d'ATTRIBUER le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » aux campus suivants :

- Aérocampus;
- Ferrocampus® ;
- Ecole Régionale du Patrimoine ;
- Silver économie, professionnels connectés, soutien à l'autonomie;
- Maintenance en environnement sensible.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité



ALAIN ROUSSET